

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),
Le mercredi 14 juin 2023, à 17 h 30.**

Affiché le

M. le Maire	Ouverture de la séance
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. le Premier Adjoint	Lecture des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ordre du jour :

- 1) PASS CULTURE
- 2) 5ème FESTIVAL DU POLAR
- 3) CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
- 4) ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
- 5) FOURNITURE DE REPAS AU PROFIT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY DANS LE CADRE DU TOURNOI RÉGIONAL JEUNES DE BEACH RUGBY LE 14 JUILLET 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
- 6) FOURNITURE DE REPAS AU PROFIT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY DANS LE CADRE DES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH VOLLEY DES 21, 22, 23 JUILLET 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
- 7) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ORGANISME DE L'UNION FRANÇAISE DES CENTRES ET VACANCES (U.F.C.V)

- 8) MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
- 9) CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU BEACH SPORT FESTIVAL - ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- 10) MISE A JOUR DES TARIFICATIONS SUITE A LA MODERNISATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE MUNICIPALE
- 11) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT LAURENT DU VAR, LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET LE RESTAURANT MC DONALD'S SIS CENTRE COMMERCIAL CAP 3000 A SAINT LAURENT DU VAR VISANT A REDUIRE LES DECHETS DE L'ENSEIGNE ABANDONNES SUR L'ESPACE PUBLIC ET MARITIME
- 12) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
- 13) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2022
- 14) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022
- 15) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022
- 16) DECISION MODIFICATIVE N°1-2023
- 17) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES EN 2022
- 18) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE D'AUTORISER L'AGASC A UTILISER LES INSTALLATIONS DU SLV CLUB
- 19) CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AS 294
- 20) MODIFICATION DES TARIFS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LIÉE AUX ACTIVITÉS BALNÉAIRES DU LOT DE PLAGE N°1
- 21) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX "LES JARDINS DE MICHELIS" - 275 AVENUE DES PLANS - ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT UNICIL
- 22) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A GRAND DELTA HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CHEMIN DU JAQUON

- 23) CONVENTION DE DELEGATION A LA METROPOLE POUR L'ORGANISATION D'UNE PROCEDURE VISANT A AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE PAR LES OPERATEURS DE VELOS EN LIBRE SERVICE SANS STATION D'ATTACHE

-QUESTIONS ORALES-

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA

